

NAMUR ET LES ENCYCLOPEDISTES

L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, dirigée par Diderot, avait pour ambition de faire connaître les progrès de la science et de la pensée dans tous les domaines. Outre Voltaire, Montesquieu ou Rousseau, nombre de scientifiques du temps participèrent à sa rédaction, de 1751 à 1772. Sa publication, à laquelle s'opposèrent le clergé et la noblesse de cour, ne put être menée à terme que grâce à l'énergie de Diderot. Précédée du Discours préliminaire de d'Alembert, l'Encyclopédie joua le rôle qu'on sait dans l'avènement d'une certaine idée du progrès économique et la montée de la bourgeoisie.

L'Encyclopédie a été récemment rééditée sous la forme d'un DVD ou de quatre Cédéroms par la firme française Redon. Ce travail remarquable permet un accès aisé aux dix-sept volumes de l'édition originale ainsi qu'aux onze volumes de planches et aux sept volumes de suppléments. On y trouve le nom de Namur cité plus de cinquante fois. Une relecture sous la loupe locale ne manque pas d'intérêt, ni parfois de curiosité...

Namur figure d'abord en tant que telle dans l'Encyclopédie au double titre de ville et de comté.

"NAMUR, en latin moderne Namucum, & dans la suite Namurcum, forte ville des Pays-Bas, capitale du comté de Namur, avec un évêché suffragant de Cambrai. Louis XIV la prit en 1692. Guillaume III. roi d'Angleterre la reprit en 1695 ; le feld-maréchal Auwerkerque la bombarda en 1704. Elle fut cédée à la maison d'Autriche par la paix d'Utrecht en 1713, & la garde en fut confiée aux Etats-Généraux par le traité de Barrières ; Louis XV. la prit en 1746, & la rendit par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle est entre deux montagnes, au confluent de la Meuse & de la Sambre."

"NAMUR, province des Pays-bas, avec titre de comté. Elle est bornée du côté du nord par le Brabant wallon ; à l'orient par l'évêché de Liège ; au midi par le même évêché, & par la terre d'Agimont, entre Sambre & Meuse ; à l'occident par le pays entre Sambre & Meuse qui dépend de Liège, & de ce côté-là elle touche au Hainaut. Le comté de Namur, autrefois partie du pays des Eburons & des Tongriens, fut mis sous la seconde Germanie par les Romains. Il fut ensuite occupé par les François, qui le mirent sous le royaume d'Austrasie. Ce royaume ayant été conquis par Othon le Grand, & possédé par son fils & son petit-fils, ils y établirent des ducs, & entr'autres, Charles, frere de Lothaire, roi de France. Ermengarde, fille de Charles, ayant épousé l'an 1000 un seigneur nommé Albert, il fut premier comte de Namur. Jean de Flandre, dernier comte de cette province, vendit tous ses biens l'an 1421 à Philippe duc de Bourgogne. Ce comté porté dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne, y est encore aujourd'hui. Le territoire du comté de Namur, est arrosé de la Meuse, de la Sambre, & de la Méhagne. Il est rempli de forêts, sur-tout dans sa partie méridionale : il renferme les villes de Namur, Charleroi, Charlemont, Mariembourg, Bouvine, Walcourt. On les divise en sept bailliages. Les états du comté de Namur sont composés du clergé, de la noblesse, & des députés des villes. L'évêque de Namur est le chef de l'état ecclésiastique, & le gouverneur de la province est le chef de la noblesse ; les états ne s'assemblent que lorsque le souverain l'ordonne ; mais chaque corps choisit ses députés."

Eburons, Tongriens... et les Aduatiques ? Il en est heureusement question quand il s'agit d'inventorier les tribus gauloises : "Les Aduatici tenoient le comté de Namur, & partie du Brabant. Ils avoient pour principales villes
Geminiacum, aujourd'hui Gemblours, & Perviciacum, village qu'on nomme à présent Pervis".

Plus tard, Namur est curieusement citée à propos de Saint Louis qui, "délivré de captivité, revint dans sa patrie, pour former une croisade nouvelle. Pendant son séjour en France il augmenta ses domaines de l'acquisition de Namur."

Les temps présents ? C'est essentiellement le traité "de la Barrière" "conclu en 1716 entre l'empereur Charles VI. & les Hollandois ; il contient 29 articles : en vertu de ce traité, les Hollandois ont droit de mettre des garnisons de leurs troupes dans les villes de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres, le fort de la Knoque, & dans les villes de Dendermonde & de Ruremonde. La garnison doit être

moitié Hollandoise, & moitié Autrichienne. Ces troupes ou ceux qui les commandent en leur nom, sont obligés à prêter serment de fidélité à la maison d'Autriche avant que d'entrer dans ces garnisons."

Quelques villes des environs sont citées par référence à Namur, Charleroi, "Chasselet" et surtout "Gemblours, petite ville des Pays-Bas dans le Brabant, distinguée par une abbaye qui est remarquable par son ancienneté, & pour avoir donné des hommes illustres à l'Eglise. L'abbé jouit du titre de comte, & tient le premier rang dans les états de Brabant. Dom Juan d'Autriche gagna près de Gemblours une bataille sur l'armée des Etats-Généraux en 1578. Elle est sur l'Orne au diocèse de Namur, à 7 lieues de Louvain, 4 N. O. de Namur, 9 S. de Bruxelles."

Walcourt, "dans le comté de Namur, aux confins du pays de Liege, sur la riviere d'Heure" fait aussi l'objet d'une attention particulière. "Dès l'an 910 Walcourt avoit été entouré de murailles. Elle fut annexée au comté de Namur en 1438 par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, & réduite en cendres en 1615 par un incendie fortuit. Son chapitre a été fondé en 1022."

Quant au "walon", langue des gens de ce pays, ce n'est autre qu'une "espece d'ancien langage gaulois (...). On croit que le walon a été le langage des anciens gaulois & celtes. Les Romains ayant subjugué plusieurs provinces de la Gaule, ils y établirent des prêteurs, des proconsuls & d'autres officiers politiques, lesquels y administroient la justice en langue latine : ce qui donna occasion aux naturels du pays de s'appliquer à la langue de leurs vainqueurs, & de mêler ainsi avec leur propre langue un grand nombre de mots & de phrases latines ; desorte que de ce mélange de gaulois & de latin, il se forma un langage nouveau que l'on appella roman, par opposition au vieux gaulois qu'on parloit dans sa pureté primitive, & qu'on appelloit walon. Cette distinction s'est transmise jusqu'à nous ; car les habitans de certaines provinces des Pays-Bas disent qu'en France on parle roman, & que pour eux ils parlent walon, lequel approche davantage de la naïveté des anciens gaulois."

Les ressources naturelles de la région retiennent fréquemment l'attention. Ainsi, comme en Sibirie, en Thuringe et en Baviere, on trouve "à Namur dans les Pays-bas" des mines de "lin incombustible". "Sa nature est très-compacte & très-cotonneuse. Toutes ses parties sont disposées en fibres luisantes, & d'un cendré argentin, très-déliées, arrangées en lignes perpendiculaires, unies par une matiere terreuse, capables d'en être séparées dans l'eau & de résister à l'action du feu." On l'aura compris, il s'agit de l'amiante, matière très précieuse dont la façon est délicate. " Quoiqu'elle ait été pratiquée par les anciens orientaux, le secret n'en étoit pas connu des Romains, puisqu'au rapport de Pline, la valeur de l'asbeste filé égaloit le prix des perles les plus cheres ; & que du tems de Néron, on regardoit avec admiration, & comme un trésor, une serviette de cette toile que cet empereur possédoit."

On connaît les qualités du marbre de la vallée de la Meuse, le "luculleum marmor", "nom que les anciens donnoient à un marbre noir sans veines, très-dur, & qui prenoit un très-beau poli (...). Son nom lui a été donné, parce que Lucullus fut le premier qui en introduisit l'usage à Rome, & l'apporta d'Egypte. On en trouve en Italie, en Allemagne, en Flandres, & dans le comté de Namur. Les Italiens le nomment nero antiquo, noir antique : on le nomme aussi marbre de Namur (...) Le marbre de Dinant, qui se tire près de la ville de ce nom dans le pays de Liège, est fort commun & d'un noir très-pur & très-beau : on s'en sert pour les tombeaux & sépultures. Il y a quatre colonnes corinthiennes au maître autel de l'église de S.Martin-des-Champs, du dessein de François Mansard ; six colonnes de même ordre au grand autel de S. Louis des peres Jésuites, rue S. Antoine, quatre autres de même ordre dans l'église des peres Carmes déchaussés ; & quatre autres composites à l'autel de sainte Thérèse de la même église, sont de ce marbre. Les plus belles colonnes qui en sont faites, sont les six corinthiennes du maître autel des Minimes de la Place royale à Paris. Le marbre de Namur est aussi fort commun, & aussi noir que celui de Dinant, mais pas si parfait, tirant un peu sur le bleuâtre, & étant traversé de quelques filets gris : on en fait un grand commerce de carreau en Hollande. Le marbre de Théie qui se tire du pays de Liege du côté de Namur, est d'un noir pur, tendre, & facile à tailler ; recevant un plus beau poli que celui de Namur & de Dinant. Il est par conséquent très-propre aux ouvrages de sculpture. On en voit quelques chapiteaux corinthiens dans les églises de Flandres, & plusieurs têtes & bustes à Paris."

Le "charbon de terre" n'est pas oublié. "On s'en sert pour le chauffage & pour cuire les alimens ; & même bien des gens prétendent que les viandes rôties à un pareil feu, sont meilleures ; il est certain qu'elles sont plus succulentes, parce que le jus y est plus concentré. Les habitans du pays de Liège & du comté de Namur donnent le nom de houille au charbon minéral. Pour le ménager, les pauvres gens le réduisent en une poudre grossiere qu'ils mêlent avec de la terre glaise ; ils travaillent ce mélange comme on feroit du mortier ; ils en forment ensuite des boules ou des especes de gâteaux, qu'on fait sécher au soleil pendant l'été. On brûle ces boules avec du charbon de terre ordinaire ; & quand elles sont rougies, elles donnent pendant fort long-tems une chaleur douce & moins âpre que celle du charbon de terre tout seul." La mesure du charbon porte chez nous un nom particulier, qui est celui de sa voiture où on le transporte : c'est la benne. "La benne contient 25 vaux ou 18 queues, & la queue 2 mannes. Pour faire une benne de charbon, il faut au moins six cordes de bois ; la corde de bois revient rendue à Namur à dix escalins, & la benne à seize florins."

Attentive aux "arts et des métiers", l'Encyclopédie réserve une large part aux procédés industriels; ainsi, la fabrication du laiton est-elle décrite "d'après des usines & les fonderies de Namur". C'est que la région est riche en calamine, matière première que l'on mêle au cuivre : "On trouve de la pierre calaminaire à trois lieues de Namur ; à une demi-lieue de la Meuse, sur la rive gauche, aux environs des petits villages de Landenne, Vilaine, & Haimonet, tous les trois de la même juridiction. Haimonet situé sur une hauteur en fournit à une profondeur médiocre ; on n'y emploie par conséquent aucune machine à épuiser ; elle n'est point inférieure en qualité à celle des autres villages ; la mine en est seulement moins abondante. Il en est de même de celle de Terme au Griffè, lieu situé sur une autre montagne, à la rive droite de la Meuse."

L'art de la guerre a souvent trouvé à s'exercer à Namur, dont le nom revient dès qu'il s'agit d'illustrer les avantages d'une place forte ou quelque manoeuvre tactique : "Il y a beaucoup de places situées sur des rivieres qui n'en occupent que l'un des côtés, ou si elles occupent l'autre, ce n'est que par des petits forts, ou des dehors peu considérables, avec lesquels on communique par un pont, ou par des bateaux au défaut de pont. Tel étoit autrefois Stenay, & tels sont encore Sedan, Méziers, Charlemont, & Namur, sur la Meuse".

Au nombre des places de guerre, certaines ont des avantages stratégiques : "Il s'en trouve sur les hauteurs où le ricochet ayant peu de prise, ne pourroit pas dominer avec assez d'avantage, soit parce que les angles des chemins couverts en sont trop élevés, & qu'on ne trouve pas de situation propre à placer ces batteries : telle est par exemple la tête de terra nova au château de Namur".

Namur fut une des rares places à subir un "assaut", c'est-à-dire une attaque de front par l'infanterie. "M. de Feuquieres n'en compte que trois de son tems. Le premier a été celui de Neuhausel en 1683, soutenu par un bacha Turc : cette ville fut emportée (...). La seconde place emportée d'assaut est Bude, & le bacha qui commandoit fut tué dans l'attaque (...). Le troisieme assault a été au château de Namur, défendu par M. de Boufflers, qui ne fut pas emporté, par la raison que la colonne d'infanterie qui attaqua la breche partoit de trop loin & à découvert."

Quant aux troupes qui s'y sont illustrées, il y a la compagnie des grenadiers à cheval, "créée par Louïs XIV. au mois de Décembre 1676, & unie à la maison du roi, sans néanmoins y avoir de rang, ni de service auprès de la personne de S. M.. (...) Que ne pouvons-nous suivre cette troupe de héros dans le cours de ses exploits ! Nous la verrions (...) en 1691 renverser, au fameux combat de Leuze, & tailler en pieces quatre escadrons ennemis, & successivement se signaler au siège de Namur."

On apprend enfin que la perte de Namur fut l'occasion d'un étonnant élan de civisme fiscal : "Quand le roi Guillaume eut repris Namur, on établit en France la capitation, & les citoyens charmés de voir une nouvelle ressource pour l'état, reçurent l'édit de cet impôt avec des cris de joie."

La coutume de Namur, comptée au nombre des principales des Pays-Bas, est souvent citée dans l'Encyclopédie, soit pour illustrer des usages communs à plusieurs régions, soit en raison de ses particularités propres. Ainsi, la pratique de "mettre ou jeter les clés sur la fosse du défunt (...)" qui se pratiquoit anciennement par la femme après la mort de son mari, en signe de renonciation à la

communauté." Ce droit souvent réservé aux femmes nobles "fut étendu aux femmes des roturiers, & établi par plusieurs coutumes (dont celle de Namur), qui ont prescrit la même formalité, c'est-à-dire de jeter les clés sur la fosse du défunt en signe que la femme quittoit l'administration des biens de son mari."

"Dans les coutumes des fiefs du comté de Namur", il est question des commands (grands, hauts, ou petits), pour désigner "les injonctions ou commandemens que les secrétaires & sergens font de l'ordonnance de justice & par son mandement, pour faire délivrer la possession".

On cite les "Rentres contre-pannées sur héritages", qui "sont des rentes foncières hypothéquées sur d'autres héritages que ceux qui sont donnés à la charge de la rente."

"Forfaire l'amende, dans les coutumes de Béthune, de Lille, & de Namur ; c'est encourir l'amende".

"Adhériter, c'est mettre en possession. Ce terme est usité dans les coutumes de Hainaut, Mons, Cambrai, Valenciennes et Namur, art. 7."

"Forgagner (...) c'est lorsque le bailleur rentre dans son héritage, faute de paiement de la rente à la charge de laquelle il l'avoit cédé. Voyez la coutume de Namur, art. 16. & la coutume des fiefs de ce comté."

Enfin, les termes de formort, formorture, formoirture... désignent à Namur "l'échoite ou droit successif qui appartient à quelqu'un, ou bien qui est dû au seigneur quand quelqu'un non marié, ni bourgeois, est décédé en sa seigneurie & justice, soit à l'égard des meubles ou autres biens." La rente héréditaire, qui n'est ni perpétuelle ni viagère mais dont le terme est conventionnel est appelée "rente héritable" dans les coutumes de Mons et de Namur.

Namur fut de tous temps bien pourvue en maisons religieuses. Mais qui y connaît l'ordre des porte-croix, fondé au temps des croisades, qui fut aboli par le pape Alexandre VII. en 1656 ? "Les religieux sont vêtus de blanc, & portent un scapulaire noir, avec une croix blanche & rouge par-dessus. Le général demeure à Huy, & a des monastères à Liège, à Maastricht, à Namur."

Les odes épiques inspirées par les sièges de Namur sont apparemment riches en termes rares et en figures de style, qui valent à la cité mosane nombre de citations plus ou moins élégantes.

Ainsi, l'adjectif "gracieux" néologisme à l'époque. "Il veut dire plus qu'agréable ; il indique l'envie de plaire : des manières gracieuses, un air gracieux. Boileau, dans son ode sur Namur, semble l'avoir employé d'une façon impropre, pour signifier moins fier, abaissé, modeste : Et désormais gracieux, allez à Liège, à Bruxelles porter les humbles nouvelles de Namur pris à vos yeux. "

Dans l'ode de Despreaux sur la prise de Namur, le poète dépeint en phrase imitative "le soldat qui gravit contre une brèche, & qui vient le fer & la flamme en main, sur les monceaux de piques, des corps morts, de rocs, de briques, s'ouvrir un large chemin."

Boileau, dans son ode sur la prise de Namur, donne l'exemple de la métaphore : "Accourez, troupe savante, des sons que ma lyre enfante, ces arbres sont réjouis".

Il pratique souvent aussi la métonymie : "En-vain au lion belge, il voit l'aigle germanique uni sous les léopards : par le lion belge, le poète entend les Provinces-Unies des Pays-Bas ; par l'aigle germanique, il entend l'Allemagne ; & par les léopards, il désigne l'Angleterre, qui a des léopards dans ses armoiries." Ou encore : "Mais qui fait enfler la Sambre sous les jumeaux effrayés ? Sous les jumeaux, c'est-à-dire, à la fin du mois de Mai & au commencement du mois de Juin. Le roi assiégea Namur le 26 de Mai 1692, & la ville fut prise au mois de Juin suivant. Chaque mois de l'année est désigné par un signe, vis-à-vis duquel le soleil se trouve depuis le 21 d'un mois ou environ, jusqu'au 21 du mois suivant."

La synecdoque enfin, où on se sert "du nom de la matière pour la chose qui en est faite". "M. Boileau, dans son ode sur la prise de Namur, a dit l'airain, pour dire les canons : Et par cent bouches horribles, l'airain sur ces monts terribles vomit le fer & la mort. "

Et pour conclure une anecdote médicale, qui voit le nom de Namur curieusement associé à l'article "hermaphrodite" : "Feu M. Petit, medecin de Namur, à qui les Anatomistes doivent beaucoup d'observations importantes sur le cerveau, sur l'oeil, & sur les nerfs, en a donné une très-curieuse dans l'Hist. de l'acad. des Scienc. ann. 1720, sur un hermaphrodite intérieur, qu'on me passe ce terme. C'étoit un soldat, qui ayant été blessé, mourut à 22 ans à l'hôpital de Namur ; le chirurgien major qui l'ouvrit, par la seule curiosité du caractere de sa blessure, fut bien surpris de ne point trouver les testicules dans le scrotum ; cependant il les trouva dans le bas-ventre, mais avec une espece de matrice ou de vagin, & la sorte d'appareil de parties de la génération qui est dans les femmes. Cette espece de matrice étoit attachée au col de la vessie, & par son embouchure perçoit l'urethre entre le col & les prostates. Du corps de cette matrice partoient de côté & d'autre deux cornes ou trompes qui s'attachoient à deux ovaires féminins, ou si l'on veut, testicules masculins, petits, mous, & qui avoient chacun leur épidydime, & leurs vaisseaux déférens."

"L'homme le plus éclairé" trouvera dans l'Encyclopédie "des idées qui lui sont inconnues, & des faits qu'il ignore", annonçaient ses auteurs. On ne les démentira certes pas à la lecture de ces lignes. Ils confessaient d'ailleurs leurs limites, avec la modestie des véritables hommes de science, interdisant seulement qu'on leur contestât que leur travail ne fût point à la hauteur de leur siècle; il importe donc peu qu'il soit à la hauteur du nôtre et quant à l'exactitude de certains points d'histoire, chacun fera la part des choses, près de deux cent cinquante ans plus tard. "Nous aurons obtenu la récompense que nous attendions de nos Contemporains & de nos neveux, si nous leur faisons dire un jour que nous n'avons pas vécu tout à fait inutilement", ajoutaient-ils : les arrière-petits-neveux que nous sommes leur feront de grand coeur cette déclaration aussi largement posthume que méritée...